

RECOTE CF
5 NOV. 2018
UT 00

copie faite pour IT ~~DDCSPP~~

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'EGUENIGUE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	Pour : 6 Contre : 4 Abstent : 0 Dont 1 procur.

Séance ordinaire du 26 octobre 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT SIX OCTOBRE
A 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Michel MERLET, Maire

Date de convocation

22/10/2018

Date d'affichage

30/10/2018

Présents : MM. ROY, COURBOT, PETIT, BERNARDIN, BERGER (2° adj)

Mmes : PETIT (1^{ère} adj.), TAMAGNE, CONSTANT.

Absente : Mme GEBEL qui a donné procuration à Mr BERNARDIN
Madame TAMAGNE Bernadette a été nommée secrétaire de séance.

N° 26/10/2018/D

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Le Maire donne lecture du courrier du Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération relatif à aux ouvertures dominicales en 2019.

La loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques accorde aux Maires un pouvoir de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail ainsi que pour les concessions automobiles et, plus spécifiquement, leur donne la possibilité d'autoriser l'ouverture de ces commerces sur 12 dimanches.

Afin d'autoriser plus de 5 ouvertures dominicales en 2019, la prise de l'arrêté nécessite, en plus d'une consultation des syndicats et d'une délibération de chaque conseil municipal, un avis du Conseil Communautaire.

Le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération souhaite autoriser l'ouverture des magasins de Belfort les 10 dimanches suivants :

- 13 janvier (1^{er} jour des soldes d'hiver)
- 12 mai (Belforissimo)
- 30 juin (1^{er} jour des soldes d'été)
- 1^{er} septembre (rentrée scolaire)
- 24 novembre
- 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre (fêtes de fin d'année)

2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Donne son accord sur l'ouverture des dimanches précités. (par 6 voix pour et 4 contre)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel MERLET